

**ANNEE 2022**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 15 JUIN 2022**

*Délibération n°*

**2022048**

Date de convocation : 10/06/2022

Date d'affichage : 16/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	17
Pouvoirs	:	5
Nombre de votants	:	22

Vote : 22

Pour : 22 (dont 5 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 juin 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Céline FAYS,

Absents excusés : Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Mikel AMILIBIA, Emmanuelle DALLEY (pouvoir à Mme Valérie RECART), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE

### **OJ n°2 : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER – Adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi de Rédacteur Territorial pour assurer les missions de responsable Ressources Humaines, Comptabilité et Marchés Publics.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

- la création, à compter du 15 juin 2022, d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Territorial,

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 15 juin 2022.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

